

MALADIES CARDIOVASCULAIRES*



DEFINITION

Les **maladies cardio-vasculaires** englobent une multitude de maladies liées à un mauvais fonctionnement du cœur ou des vaisseaux sanguins qui l'alimentent.

L'**infarctus du muscle cardiaque** et les **accidents vasculaires cérébraux** sont généralement des événements aigus et sont principalement dus au blocage d'une artère empêchant le sang de parvenir au cœur ou au cerveau. Certains AVC sont aussi liés à une hémorragie à l'intérieur du cerveau (rupture d'anévrisme par exemple).

AIDES MOBILISABLES

- Adaptation de l'organisation de travail (temps de travail et/ou pauses aménagées ...)
- Limiter ou faciliter le port de charge et les déplacements (chariot, table roulante...)
- Aménagement des missions (contenu, délais et échéances...)
- Place de parking
- Accompagnement du psychologue du travail etc...

Aides mobilisables réservées aux travailleurs handicapés dans les limites des conditions et du budget de l'accord relatif à l'insertion et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés en accord avec la médecine du travail (liste d'aide non exhaustive)

FACTEURS DECLENCHANTS

- l'hypercholestérolémie
- le stress chronique
- le tabagisme
- la sédentarité / l'obésité
- le diabète
- Facteurs héréditaires
- l'hypertension artérielle

CONSEQUENCES

- Infarctus du myocarde
- Accident Vasculaire Cérébral
- L'insuffisance cardiaque
- La rupture d'anévrisme

CONSEIL DE L'EXPERT

« Un siège peut permettre d'alterner entre posture debout et posture assis (ou assise-debout) et contribuer à rendre la posture moins statique et physiologiquement plus favorable à la circulation sanguine »

Ergonome RCBT – Cabinet ERGOMIX



LE CAS DE MARC

Dans l'**épisode n°2** des aventures de Marc & Andy, nous découvrons que Marc est atteint d'une maladie cardiovasculaire, et souffre de difficultés de respiration générées par les perturbations d'Andy. Après de nombreuses péripéties se décide à **déclarer son handicap**. La Mission handicap peut alors l'accompagner avec l'appui de la médecine du travail. Marc bénéficie **d'un aménagement de son temps de travail ainsi que de son organisation**, se traduisant par deux jours d'absences par semaine. Marc peut ainsi appréhender plus sereinement son activité.

SOURCES**

- Assurance Maladie. Risque cardiovasculaire [en ligne]. Ameli-sante, mise à jour le 22 octobre 2015 [consulté le 27 juillet 2015]. Disponible sur : <http://www.ameli-sante.fr/risque-cardiovasculaire/quappelle-t-on-risque-cardiovasculaire.html>
- Troubles cardiaques [en ligne]. PasseportSanté.net, mise à jour en juin 2011 [consulté en août 2015]. http://www.passeportsante.net/fr/Maux/Problemes/Fiche.aspx?doc=troubles_cardiovasculaires_pm
- Les maladies du cœur [en ligne]. Doctissimo.fr, [consulté en août 2015] : http://www.doctissimo.fr/html/dossiers/maladies_cardiovasculaires.htm



*Les fiches Maladies sont des fiches informatives qui ne peuvent être considérées comme exhaustives et qui en conséquence doivent faire l'objet de vérifications. En aucun cas, ces informations ne peuvent se substituer à un avis médical.

** les liens hypertextes menant vers d'autres sites ne sont pas mis à jour de façon continue. Il est possible qu'un lien devienne introuvable. Veuillez alors utiliser les outils de recherche pour retrouver l'information désirée.